

Objet : Wifi dans les écoles

Monsieur l'Inspecteur,

Comme vous le savez, de nombreuses écoles ont un équipement type Livebox pour Internet et le téléphone dégroupé. De même, elles sont souvent équipées de téléphones sans fils ou de plusieurs téléphones fonctionnant en wifi depuis une base.

Or, bien que dans de nombreux cas, les ordinateurs sont reliés à cette box téléphonique par câbles ethernet, la fonctionnalité Wifi de la live box fonctionne tout de même par défaut souvent à l'insu de ses utilisateurs.

En effet, il est rarement stipulé qu'une action sur le logiciel d'installation de la live box est nécessaire pour désactiver le Wifi lorsqu'il n'est pas nécessaire. Toutefois cette désinstallation logicielle au vu des mesures, ne serait pas suffisante pour désactiver le Wifi.

Concernant les micro ondes émises par les technologies sans fil, il existe une controverse scientifique qu'on ne peut nier. Aussi, il semble important que les installations de téléphonie dans les écoles s'accompagnent d'une sensibilisation portant sur les risques liés à ces champs électromagnétiques.

Michèle Rivasi, biologiste, fondatrice de la Criirad et du Criirem est venue dernièrement à Eycheil, le 20 Mai, réaffirmer la nécessité d'appliquer le principe de précaution concernant les technologies du sans fil, notamment dans les écoles.

En effet, elle a rappelé que plus de 1500 études internationales regroupées dans le rapport Bioinitiative, validé par le Parlement Européen faisaient un lien entre des pathologies sérieuses et l'usage du portable ou la proximité d'une antenne relais. De même, ces études regroupent dans la même catégorie les différentes technologies du sans fil : tél. sans fil, Wifi, bluetooth, Wimax etc...

Pourtant, notre réglementation ne prend en compte que les dangers thermiques liés aux micro ondes, alors que les risques athermiques sont nombreux : diminution de la *mélatonine*, modification de l'électro-encéphalogramme, *rupture de la barrière hémato-encéphalique* (barrière sang-cerveau).

Elle a pu ajouter, qu'à partir de 2500 Mhz (fréquence du Wifi), des ruptures d'ADN au niveau des chromosomes avaient été constatées. Pour sa part, les enfants sont particulièrement vulnérables à une exposition prolongée.

En France, suite à des CHS, les BU de la Sorbonne ont désactivé le Wifi, faisant suite à la BNF. De même, de nombreuses municipalités ont pris le parti d'appliquer le principe de précaution

dans les écoles. Le syndicat de Médecine a aussi appelé dernièrement à réduire les expositions à ces champs électromagnétiques. En Suisse, l'office fédéral de la santé publique fait une campagne pour inciter les individus à n'utiliser que les techniques câblées et à éviter les téléphones sans fil avec base. De même, il existe de nombreux autres exemples en Autriche, Allemagne, Italie etc... Plus près de nous, le collège et lycée du Couserans tentent de ne pas utiliser le Wifi.

Ces décisions relèvent des compétences des mairies. Toutefois, nous pensons que chaque action locale, personnelle, peut entraîner des changements réels. C'est la raison pour laquelle nous vous faisons parvenir ce courrier pour vous informer que de nombreux parents d'élèves s'inquiètent de la banalisation de l'usage de ces technologies dans les établissements scolaires.

Veillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur, nos salutations les plus distinguées.

Le 27 Mai 2009

Contact :

Notre Collectif s'inquiète du projet Wimax en Ariège et de l'utilisation du Wifi dans les lieux publics. Il est composé de communes, de partis politiques, de parents d'élèves, d'enseignants et de particuliers.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante :

[collectif.niwimaxniwifi@laposte.net](mailto:collectif.niwimaxniwifi@laposte.net)

ou consulter notre site : <http://www.ariegehautdebit.com>